

LA FONCTION ACTUARIELLE DANS LE CADRE DE SOLVABILITÉ II : CONTENU, RESPONSABILITÉS, NOUVEAUTÉS



1 jour

Bulletin de participation
sur www.caritat.fr

Thèmes transversaux



À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires et directeurs techniques, risk managers, directeurs financiers et directeurs généraux des sociétés d'assurance et de réassurance, institution de prévoyance, mutuelles, de l'audit et du conseil.

Pour obtenir quoi ?

Comprendre le nouveau positionnement de l'actuaire, placé au cœur du pilotage stratégique et de la gestion des risques. Analyser les évolutions des organismes assureurs et comprendre le rôle de la fonction actuarielle dans le cadre de Solvabilité II.

Comment ?

Tout au long de la formation, apports théoriques seront enrichis d'exemples, de retours d'expérience et d'échanges avec le formateur et entre les participants.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance.

Qu'allez-vous apprendre ?

Contexte et enjeux : Etat des lieux de la réforme Solvabilité II

- Le calendrier et les grands jalons
- Les éléments en attente de précision
- Etat d'avancement du marché et les grands enjeux pour les entreprises d'assurance

Présentation de la fonction actuarielle dans Solvabilité II

- Présentation des rôles et responsabilités
- Impacts et enjeux pour le marché français de l'assurance
- Les différentes organisations constatées sur le marché

La déclinaison opérationnelle cible

- Superviser le calcul des provisions techniques
- Apprécier la qualité des données
- Emettre un avis sur la politique de souscription et l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance
- Les autres responsabilités
- Quel lien avec les autres fonctions clés
- Le rapport actuariel

Les changements pour la profession actuarielle

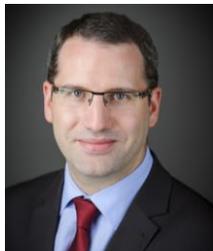
- L'actuaire vecteur du changement : Assurer la veille réglementaire et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à la culture du risque
- L'actuaire garant des modèles
- L'actuaire au cœur du pilotage des risques de l'entreprise d'assurance
- De nouveaux risques pour l'actuaire ?
- Des standards pour la profession ?

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Gildas ROBERT

Actuaire ERM (Entreprise Risk Management), membre qualifié de l'Institut des Actuaires. Fort d'une expérience de 10 ans dans l'actuariat conseil, il est directeur métier au sein d'OPTIMIND, société de conseil en actuariat et gestion des risques.



La formation en pratique...

Quand et où ?

3 décembre 2018

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 220 € HT + TVA 20%, soit 1 464 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :
Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00
Précisez que vous venez de la part de Caritat.
<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'en disent les stagiaires ?

« Bon programme avec de l'interaction avec le formateur. Formateur qui maîtrise le sujet et qui le vulgarise bien. »

FH, Actuaire certifiée - ACM

« Formateur très pédagogue et à l'écoute de toutes les questions même celles qui sont bas périmètre. Support très complet et plusieurs cas concrets présentés en séance. »

SAL, Actuaire certifiée - MATMUT



Cette formation est proposée en partenariat avec



SIRET 477 962 690 00020

5 rue Tronchet - 75008 Paris
Tél. : 01 44 51 04 00 - Fax : 01 44 51 04 09
www.caritat.fr